

POLITIQUE. FRANCE FESTIVALS : la Fédération exprime sa forte inquiétude sur la situation des acteurs culturels en France, dans une lettre ouverte adressée à la Ministre de la Culture

Le secteur des Festivals de musique classique profitera-t-il de la reconduction de la ministre de la culture au sein du nouveau gouvernement Barnier ? Dans une lettre ouverte à Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, signée Maria-Carmela Mini et Nathalie Rappaport, coprésidentes, et publiée le 4 octobre 2024, **la Fédération FRANCE FESTIVALS alerte la Ministre sur la situation précaire des principaux festivals en France**, au moment où elle est reconduite au sein du nouveau gouvernement Barnier. A l'heure du plan « **culture et ruralité** », le bilan 2024 reste préoccupant pour l'ensemble des acteurs qui portent l'écosystème culturel dans l'Hexagone...

Dans sa lettre ouverte, la Fédération souligne la précarisation des acteurs culturels en France. Les acteurs festivaliers ont subi depuis la Covid **de nombreuses crises** qui ne cessent de fragiliser le secteur culturel, pénalisant précisément la billetterie : outre les « aléas climatiques », les causes des difficultés sont « l'inflation, la crise de l'emploi, le recul du mécénat, les réglementations de plus en plus contraignantes, les conséquences directes des jeux olympiques et des élections législatives »...

Ces contraintes répétées voire aggravées d'année en année,

fragilisent une situation qui se révèle préoccupante : premier diffuseur de la création artistique, « **les 7 300 festivals français sont pourtant essentiels à l'écosystème culturel**. Ils sont présents au plus près des populations et dans tous les territoires. Ils sont souvent les seuls à assurer une présence des artistes dans les milieux ruraux et participent à l'équité territoriale d'accès à la culture qui vous est chère. De plus, ils sont de véritables laboratoires d'innovation en matière de citoyenneté, d'inclusivité et d'aménagement culturel et économique du territoire. Une plus forte affirmation de l'importance du fait festivalier dans le discours politique nous semble à ce titre nécessaire. »

La Fédération entend être un « partenaire exigeant pour **lutter contre l'invisibilisation du rôle indispensable des festivals** et (pour) accompagner les bouleversements qui traversent notre secteur. »

En particulier pour le déploiement et les moyens concernant **le plan culture et ruralité**, chantier défendu par la Ministre et qui a été dévoilé en juillet 2024.



Soucieux d'obtenir des avancées et des engagement budgétaires dans ce sens, la Fédération donne rendez vous à la Ministre les 13 et 14 mars 2025 à la Comédie de Reims pour la première édition du Forum National des Festivals qu'elle organise. Il s'agit de construire le futur souhaitable

des festivals, autour de grands axes : les transformations économiques en cours, les conditions de travail en évolution, et les transitions écologiques et sociales nécessaires ... « *Ce Forum sera un moment clé pour dresser un bilan mais aussi pour présenter votre vision de renforcement de la politique de l'État à destination des festivals en concertation avec les*

collectivités territoriales. »

LIRE la lettre ouverte du 4 octobre 2024 de FRANCE FESTIVALS
ici :

https://www.francefestivals.com/media/francefestival/189240-20241004_lettreouverte-2.pdf

POLITIQUE / ÉCONOMIE. « Attaque sans précédent envers le service public des arts de la représentation », selon le Profedim et le SNSP

Dans un communiqué édité le 27 février
2024, le PROFEDIM (Syndicat
professionnels des producteurs,
festivals, ensembles, diffuseurs,
indépendants de Musique) et le [SNSP](#)
(Syndicat National des Scènes Publiques)
alertent de l'« Attaque sans précédent
envers le service public des arts de la
représentation »

Le PROFEDIM et le SNSP réagissent à l'annonce de l'annulation de 10 milliards d'euros prononcée par le Gouvernement, à travers son décret du 22 février 2024. Les deux syndicats soulignent leur inquiétude sérieuse : l'annulation des 10 milliards est en contradiction avec les engagements de la Ministre de la Culture, Rachida Dati. Ils annoncent d'ores et déjà « disparition de structures (équipes, festivals ou lieux), déficits massifs », mais aussi chômage massif dans la filière culturelle...

Nos organisations professionnelles ont pris acte de l'annulation immédiate de 10 milliards d'euros prononcée par le décret du 22 février 2024. Concrètement, ce décret signifie que de très nombreux Programmes de l'État vont être fragilisés, mettant encore un peu plus à mal le service public : santé, enseignement, recherche, culture, écologie, inclusion et égalité, cohésion des territoires, etc.

Sur le volet Culture, les annonces sont en contradiction avec les engagements la ministre Rachida Dati et elles vont amplifier les conséquences d'une crise déjà bien installée : érosion budgétaire des finances locales, disponible artistique au plus bas dans les établissements, équipes artistiques en proie à une diffusion atone et ne pouvant plus faire face à la crise sociale désormais installée. Cette décision unilatérale semble ignorer la nécessaire anticipation de gestion de l'activité des entreprises.

Sur le seul programme Création, ce sont près de 96 millions d'€ (environ 10% de ce programme) qui s'évaporent, sur le programme Patrimoine près d'1millions d'€. Le Pass culture, pour sa part, n'est pas concerné par ces coupes budgétaires, malgré les questionnements qui restent entiers et qui sont parfaitement documentées par les deux rapports de la Cour des Comptes et du Sénat.

INCERTITUDE ET PRÉCARITÉ AIGÜE

Dans ce climat d'incertitude et de précarité aiguë, les conséquences seront inéluctables pour nos adhérents, fers de lance du service public des arts de la représentation : disparition de structures (équipes, festivals ou lieux), déficits massifs, ralentissement de l'activité, nouvelle contraction du disponible artistique donc du volume d'emploi.

Par ailleurs, nos organisations s'étonnent de cette décision intervenant par voie de décret sur des montants aussi conséquents. En effet, ce dernier intervient sur le fondement de l'article 14 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Or, Le montant cumulé des crédits annulés par décret ne peut dépasser 1,5 % des crédits ouverts par les lois de finances afférentes à l'année en cours, à moins de passer par une loi de finances rectificative, associée à un débat parlementaire en bonne et due forme.

Gardons à l'esprit qu'avec cette attaque sans précédent envers le service public, ce sont les territoires et les publics dans leur infinie diversité qui en seront les premières victimes collatérales.

Face à cette attaque de notre secteur, nous demandons la réunion d'un Conseil National des Professions du Spectacle en urgence afin de connaître le détail des coupures budgétaires prévues, les engagements et priorités de la ministre de la Culture et que des mesures de sauvegarde soient engagées. »

les signataires :

Le [PROFEDIM](#) et le [SNSP](#) (Syndicat National des Scènes Publiques)

LIRE le communiqué complet originel de la PROFEDIM

<https://www.profedim.org/actualites/attaque-sans-precedent-envers-le-service-public-des-arts-de-la->

[representation/https://www.profedim.org/](https://www.profedim.org/)